



**ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE RESSOURCES STRATEGIQUES (RS) EN EAUX SOUTERRAINES ET
DEFINITION DES ZONES DE SAUVEGARDE (ZS) EXPLOITEES ET NON EXPLOITEES ACTUELLEMENT
DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

FRDG 125 - Calcaires et marnes des causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas,
Séranne

COPIL de phase 2 – 12 avril 2021

La liste des membres avec leurs coordonnées ne peut pas être diffusée en ligne en raison de la législation. Elle peut être adressée sur demande individuelle par email à ljakob@herault.fr.

Objet :

- Rappel du cadre de l'étude
- Proposition de captages structurants
- Proposition des ressources stratégiques présentes sur la masse d'eau
- Proposition des zones de sauvegarde des ressources stratégiques identifiées
- Présentation de la démarche de la Phase 3 de l'étude

Le COPIL de fin de phase 2 s'est tenu par visio-conférence le 12 avril 2021 à 10h.

Compte tenu des circonstances liées à la COVID, ce COPIL a été organisé en mettant au préalable à disposition sur la plateforme du Conseil Départemental :

- le rapport de Phase 2 ;
- l'ensemble des fiches des zones de sauvegarde proposées ;
- le diaporama de présentation de la Phase 2 et son fichier son de commentaires.

Les participants au COPIL étaient invités à prendre connaissance, avant la tenue du COPIL, de l'ensemble de ces éléments, afin que le COPIL soit consacré aux échanges, remarques et questions, et à la validation des captages structurants, Ressources Stratégiques et Zones de Sauvegarde proposés.

Madame Lauriane JAKOB souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Elle rappelle les objectifs de l'étude, ceux de la Phase 2 et ceux du présent COPIL.

Monsieur Nicolas LIENART du Conseil départemental de l'Hérault souhaite également la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle le contexte particulier de la tenue de COPIL et indique que les membres du COPIL sont invités à transmettre à l'issue du COPIL les éventuelles corrections et remarques qui n'auraient pas fait l'objet de discussions durant cette réunion.

Le groupement de bureaux d'études rappelle brièvement la méthodologie mise en œuvre pour cette Phase 2 et en particulier que les différentes ressources ont été étudiées sous le triple prisme de leur potentiel quantitatif, de la qualité de leurs eaux et de l'importance et de la proximité des populations pouvant être desservies. Le groupement rappelle également les critères proposés lors du COPIL

précédent pour l'identification des captages structurants. Il est rappelé qu'un captage est jugé structurant s'il présente un potentiel susceptible d'alimenter une population dépassant le seul territoire concerné par la ressource.

Les bureaux d'études présentent rapidement l'une après l'autre les six ressources identifiées comme stratégiques.

Plusieurs élus s'inquiètent que les ressources qu'ils exploitent et qui constituent leur unique source d'alimentation en eau potable ne soient pas considérées comme stratégiques, comme par exemple dans le cas de l'unité de la Foux de la Vis. Monsieur LIENART précise que dans cette étude, le terme « Ressource stratégique » qualifie une ressource présentant un intérêt pour l'alimentation en eau potable d'un territoire plus vaste que celui concerné par la ressource elle-même. Pour être stratégique, une ressource doit donc être abondante et de bonne qualité, mais également pouvoir desservir une population importante à des coûts de raccordement raisonnables.

Plusieurs interventions ont lieu sur l'unité Cent Fonts, non retenue comme ressource stratégique. Monsieur José GREVELLEC mentionne que plusieurs études ont porté sur Cent Fonts et ont montré son grand potentiel. Cette ressource pourrait alimenter, de l'autre côté de l'Hérault, un important bassin de population. Monsieur LIENART précise qu'il n'est actuellement pas prôné d'envisager des basculements Est-Ouest ou Ouest-Est, de part et d'autre de l'Hérault. Par ailleurs, l'exploitation de Cent Fonts pourrait se heurter au problème du déficit chronique de ce fleuve et de vulnérabilité de plusieurs écosystèmes. Il est convenu que le Comité Technique de l'étude regardera à nouveau les différents considérants concernant cette ressource.

Des commentaires sont également faits sur l'unité de Gourgas, quant à l'imprécision de son tracé et de la provenance des eaux. Monsieur LIENART précise que cette unité fait actuellement l'objet de plusieurs travaux qui vont permettre de préciser les limites et les modes d'alimentation de cette unité. Il rappelle à ce propos que le travail réalisé dans cette étude l'a été avec les informations disponibles. Lorsque de nouvelles informations viendront compléter cette connaissance, le portrait des unités et leur potentiel seront revus en conséquence. Il ne s'agit donc pas d'une évaluation définitive du potentiel des différentes unités, mais de l'état des lieux actuels des connaissances.

Certaines interventions pointent la fragilité quantitative de la ressource de l'unité Rabieux-Carons. Ceci a été en particulier mentionné par mail avant le COPIL par Monsieur SOYAH (CCVH). Dans l'état actuel, cette ressource est productive et la population qui en dépend est importante, ce qui a conduit à considérer le captage de Rabieux comme structurant. Dès lors, l'unité est considérée comme une ressource stratégique. Comme précédemment mentionné, ceci pourrait être amené à être révisé à la lumière de nouvelles connaissances sur cette ressource.

Concernant l'Unité Adoux, plusieurs interventions ont porté sur la vulnérabilité de la bordure occidentale de cette unité à la présence de l'autoroute. Il est mentionné que des traçages ont été réalisés et que d'autres sont programmés.

Aucune autre remarque ou question particulière n'étant faite sur les propositions présentées, ces dernières sont considérées entérinées par le COPIL.

Le COPIL se poursuit avec la présentation des objectifs et de la méthodologie de la Phase 3 de l'étude portant sur l'élaboration de stratégies d'intervention par zone de sauvegarde pour la préservation et la gestion de la ressource sur le long terme.

La parole est donnée au bureau d'études ACTeon, membre du groupement.

Maïté Fournier présente les grandes lignes de ce que pourrait être le plan d'action à décliner et spécifier sur chacune des zones de sauvegarde.

Cette présentation soulève plusieurs questions et suggestions d'actions, notamment :

- la création de bassins de décantation supplémentaires sur l'A75 dans les zones de sauvegarde (suggestion du PNR des Grands Causses), et la vérification des impacts potentiels des fromageries industrielles et artisanales (via la liste des ICPE)
- La mise en place de structure de surveillances des ZS. L'Agence de l'eau précise qu'elle ne finance pas les équipements piézométriques dans le cadre du programme de mesures actuel. Il est précisé qu'un suivi piézométrique est déjà en place sur les zones concernées, et que le Département assurera l'équipement complémentaire nécessaire.
- Quid des aspects de contrôle et de police sur les zones de sauvegarde ? Un porter à connaissance des DREAL aux DDTM sera réalisé afin d'assurer la prise en compte des ZS dans leurs instructions de dossiers. Par ailleurs, une communication envers les élus doit être prévue.
- Retour d'expérience de la Communauté de Communes Lodévois-Larzac : elle a signé une convention avec le Département et des associations de spéléologie pour des actions d'amélioration de la connaissance du karst. Elle va pouvoir mobiliser la taxe GEMAPI en tant que financement pour cela.
- Mr Weller, maire de Blandas, souligne que même si sa commune n'est pas sur une zone de sauvegarde, il serait intéressé pour discuter des leviers mobilisables par les maires pour lutter contre les décharges sauvages. Le plan d'action pourrait-il préconiser le développement d'une boîte à outils à destination des communes pour lutter contre ce phénomène, dans et en-dehors des ZS ? (que ce soit sur le plan réglementaire, de la sensibilisation, etc.)
- Il est rappelé l'existence de l'outil Suricate¹, qui permet aux pratiquants de sports de plein air de signaler des anomalies ou pollutions en temps réel. Cet outil peut être promu d'autant plus sur les zones de sauvegarde, pour contribuer à leur surveillance. La FNE Languedoc-Roussillon a également un outil de surveillance collaboratif.

Manon Berge présente la proposition de déroulement adapté des ateliers de concertation : passage d'un atelier unique d'1/2 journée à plusieurs petits ateliers de travail en visio.

Les personnes pressenties pour prendre part à ces différents groupes seront contactées dans les semaines qui viennent pour trouver une date commune. Ces ateliers auront lieu en mai ou début juin. Certains membres du COPIL se sont d'ores et déjà porté volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Nicolas LIENART remercie l'ensemble des personnes présentes à ce COPIL, rappelle que chacun pourra faire parvenir d'éventuelles remarques complémentaires et déclare la réunion terminée.

¹ <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>